

Le 25 juillet 2023

Monsieur Pierre Fitzgibbon
Ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie
Ministre responsable du Développement économique régional
710, place D'Youville, 6^e étage
Québec (Québec)
G1R 4Y4

**Objet : Consultation sur l'encadrement et le développement des énergies propres
au Québec**

Monsieur le Ministre,

Il a été démontré à de multiples reprises par des experts internationaux que la transition énergétique mondiale vers les énergies propres va inévitablement créer une demande croissante envers les métaux et minéraux produits ici. Le Québec a l'occasion de se positionner sur l'échiquier mondial grâce à l'accès à l'hydroélectricité et aux diverses énergies renouvelables qu'il produit. Les sociétés minières établies au Québec mettent déjà tout en œuvre pour devenir les mines émettant le moins de gaz à effet de serre (GES) au monde et ainsi établir les ressources minérales produites ici à titre de ressources propres répondant aux exigences des politiques d'approvisionnement responsable. Il va sans dire que le développement durable est au cœur des préoccupations de l'industrie minière qui produit les minéraux et métaux essentiels à notre qualité de vie. La volonté de réduire son empreinte environnementale et prendre part à la lutte contre les changements climatiques, notamment par la réduction de ses émissions de GES, est bien présente au sein de l'industrie minière.

L'Association minière du Québec (AMQ) profite de la consultation sur l'encadrement et le développement des énergies propres au Québec pour réitérer un enjeu important auquel les sociétés minières devront faire face dans un avenir très rapproché, soit les besoins grandissants en hydroélectricité causés par la décarbonation de leurs opérations.

En effet, comme bien d'autres acteurs économiques d'importance, l'industrie minière a entamé son virage vers la décarbonation de ses installations et de ses équipements. La majorité des entreprises minières en exploitation au Québec vise à réduire ses émissions de GES de 25 % d'ici 2030 et à se conformer aux attentes de carboneutralité d'ici 2050. L'objectif de décarbonation des sociétés minières passe forcément par le recours à des énergies propres. Un nombre grandissant de mines sont alimentées à l'hydroélectricité et l'adoption d'énergies alternatives est de plus en plus répandue.

En voici quelques exemples :

- Les Mines Agnico Eagle Ltée ont installé un mur solaire passif d'une superficie d'environ 300 mètres carrés sur l'un des murs extérieurs du concentrateur au Complexe minier LaRonde. Cette initiative permet, notamment de préchauffer l'air de l'usine et engendre une diminution de consommation de gaz naturel correspondant à 55 000 m³ par année;
- Au Nunavik, la Mine Raglan, une compagnie Glencore, a misé sur l'énergie éolienne pour son site. Ses deux éoliennes produisent environ 10 % de l'énergie de la mine et génèrent des économies d'environ 4,4 millions de litres de diesel par année;
- ArcelorMittal Exploitation minière Canada mise nommément sur le remplacement du mazout utilisé au niveau de leurs installations par du gaz naturel et de l'huile pyrolytique renouvelable produits à partir de sous-produits du bois.

Pour que les sociétés minières puissent poursuivre leur décarbonation, elles devront avoir accès à des sources d'énergie renouvelable. Sachant que des projets miniers sont hors des réseaux hydroélectriques et que les réseaux de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Côte-Nord sont déjà saturés, l'industrie minière se voit très inquiète que les infrastructures énergétiques ne soient pas au rendez-vous pour soutenir son développement et ses efforts dans cette transition importante. L'AMQ souhaite que le gouvernement continue de démontrer de l'agilité tant au niveau de ses mesures et programmes qu'au niveau législatif afin que les sociétés minières puissent adapter leurs installations dans les meilleurs délais et que les projets miniers en développement puissent voir le jour au Québec.

Au cours de son mandat précédent, le gouvernement du Québec a placé le secteur minier au cœur de ses stratégies de développement économique en élaborant un Plan de valorisation des minéraux critiques et stratégiques (MCS) et en établissant les bases de la filière batterie ici, au Québec. Afin de continuer à attirer les investisseurs et d'assurer son développement, l'industrie minière a besoin d'un environnement d'affaires qui soit prévisible, attrayant et compétitif. Puisqu'il faut compter de 10 à 15 ans entre la découverte d'un gisement et sa mise en production, c'est maintenant qu'il faut mettre en place les mesures nécessaires.

Cette consultation arrive donc à point nommé, car comme mentionné précédemment, les investisseurs ont besoin de prévisibilité et l'approvisionnement en énergie propre est déjà un enjeu qui risque de freiner l'essor des 33 projets miniers en cours d'autorisation et de développement. La demande en hydroélectricité dépasse l'offre et l'AMQ est consciente des choix qui devront être faits dans la priorisation des projets à venir et ce, tous secteurs confondus. Le gouvernement a émis des orientations claires en regard des MCS. Il sera cependant essentiel de favoriser également le développement et la pérennité des filières dites traditionnelles, comme le fer et l'or notamment (qui génèrent entre autres 87 % des redevances minières, soit plus de 808 M\$ en 2021) pour maintenir ici un haut niveau d'activités minières pour que le Québec et ses régions continuent de bénéficier des importantes retombées socio-économiques afférentes.

En plus d'être un acteur clé de développement économique, l'industrie minière du Québec jouera un rôle important dans la décarbonation mondiale par la production et la transformation des MCS certes, mais également par l'extraction de fer de haute pureté permettant la production d'acier vert, et par l'extraction d'or rentabilisant l'extraction de l'argent nécessaire à la fabrication de panneaux photovoltaïques.

Les politiques mises en place par le gouvernement québécois témoignent d'une réelle volonté de voir se maintenir et se développer une industrie minière forte. Les sociétés minières ont clairement démontré, au fil des ans, que le Québec constituait un endroit de choix où mener leurs activités, notamment en raison de la qualité de sa main-d'œuvre. Toutefois, le gouvernement doit envoyer le signal qu'il fait tout en son pouvoir pour attirer les investissements ici. Pour y arriver, il faut limiter l'incertitude au minimum, mieux accompagner les initiateurs de projets, proposer un cadre législatif, réglementaire, normatif et fiscal attrayant et faire une meilleure promotion de l'industrie minière.

Par cette lettre, l'Association minière du Québec souhaite continuer de jouer un rôle actif et constructif dans le cadre de cette démarche entreprise par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et réitère son désir de collaborer avec le gouvernement et les parties prenantes afin que se maintienne au Québec une activité minière forte.

Veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, nos plus sincères salutations.

La présidente-directrice générale,



Josée Méthot, ing., M.B.A., ASC-C.Dir.